

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES :

## 1/DEROULEMENT, HORAIRES, ORGANISATION :

Les stages sont composés de sessions ou séances avec un nombre d'heures variables en fonction des conditions météo et des objectifs.

Les heures comprennent les briefings, débriefings, la préparation, le transport en bateau sur les sites et les navigations.

Le moniteur est libre du choix des horaires, de l'organisation de ses sessions ou séances, ainsi que des moyens matériels à mettre en place. Nous pouvons être conduits à modifier l'emploi du temps, la zone de navigation et les objectifs pédagogiques en fonction des conditions météo, de vos aspirations ou d'autres paramètres.

Les séances peuvent être effectuées entre 9h00 et 17h00 en fonction des saisons et surtout du vent.

Certaines séances peuvent être plus longues afin d'anticiper ou de compenser les jours où les conditions de vent sont moins favorables. Leur durée sera prise en compte dans le total horaire du stage.

## 2/RISQUES :

Le kitesurf est un sport de risque et de pleine nature très récent et en perpétuelle évolution. Bien que les évolutions techniques aient nettement fait progresser l'accessibilité et la sécurité, l'aile de kite reste un engin à risque qui peut causer de graves blessures et entraîner la mort du pratiquant. C'est pourquoi les règles et les consignes données par l'enseignant doivent être scrupuleusement respectées. Pleine nature signifie que nous évoluons dans des espaces naturels ouverts dont les limites sont à respecter. Nous sommes toujours dépendants des conditions météorologiques qui restent par essence aléatoires et parfois imprévisibles.

## 3/LA CASSE DE MATERIEL :

En stage, vous n'êtes pas encore autonome. Sauf non-respect des consignes données, nous la prenons à notre charge.

En supervision, location, vous commencez à être autonome et responsable sur le plan matériel. Vous choisirez vous même, avec nos conseils, vos ailes et flotteurs, dans un parc en parfait état. Le matériel détérioré devra être réparé et payé à vos frais, après concertation avec le directeur de l'école.

Le matériel perdu devra être remboursé.

## 4/ASSURANCES :

- Le kitesurf ou le kite sont des activités dite « à risque » très souvent exclues des contrats d'assurance classique tant qu'il ne sont pas inclus d'une manière formelle par écrit de la part des assurances. Demandez à votre assureur si vous êtes couverts en cas d'accidents dans la pratique du kitesurf.

L'école SON OF KITE est assurée de façon professionnelle dans le cas où ses stagiaires causeraient un dommage à autrui.

-Une I.A. (Individuelle Accident) vous protège vous même, elle n'est pas obligatoire mais fortement conseillée. Vous pouvez en obtenir une via la fédération française de vol libre. :

[www.ffvl.fr](http://www.ffvl.fr)

## 5/ENGAGEMENT :

L'école s'engage à respecter les termes de ces conditions générales a minima. Quand une autre décision commerciale est appliquée, elle est toujours conclue à l'amiable entre le stagiaire et son moniteur. Si elle est différente, elle ne pourra qu'être plus avantageuse au profit du stagiaire.

En vous inscrivant, vous vous engagez à accepter et respecter les conditions ci dessus. N'oubliez pas : vous êtes en stage de kitesurf et vous vous engagez à respecter :

**-Les consignes du moniteur.**

**- Les règles de sécurité et les conseils qui vous sont donnés.**

**-Le matériel qui vous est confié.**

**-Les sites et l'environnement dans lequel vous évoluerez**